

VILLE DE HUY

RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2011
(art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

I. BUDGET ORDINAIRE**1. RECAPITULATIF**

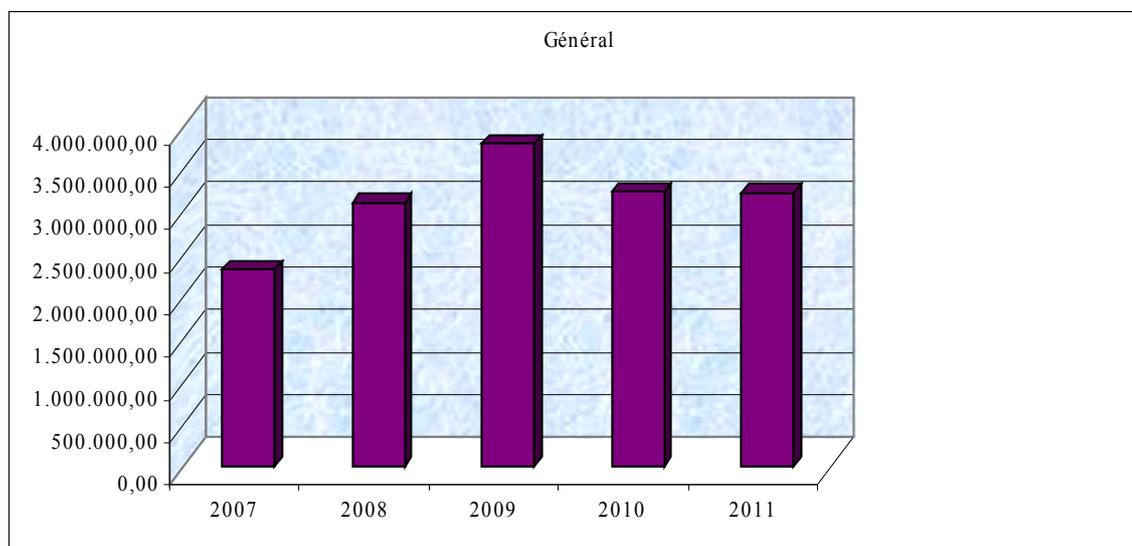
<u>Exercice propre</u> :	recettes	45.165.163,29 €
	dépenses	45.112.039,83 €
	boni	53.123,46 €
 <u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	3.219.653,78 €
	dépenses	71.550,01 €
	boni	3.148.103,77 €

Prélèvements :

<u>Résultat général</u> :	boni	3.201.227,23 €
---------------------------	------	----------------

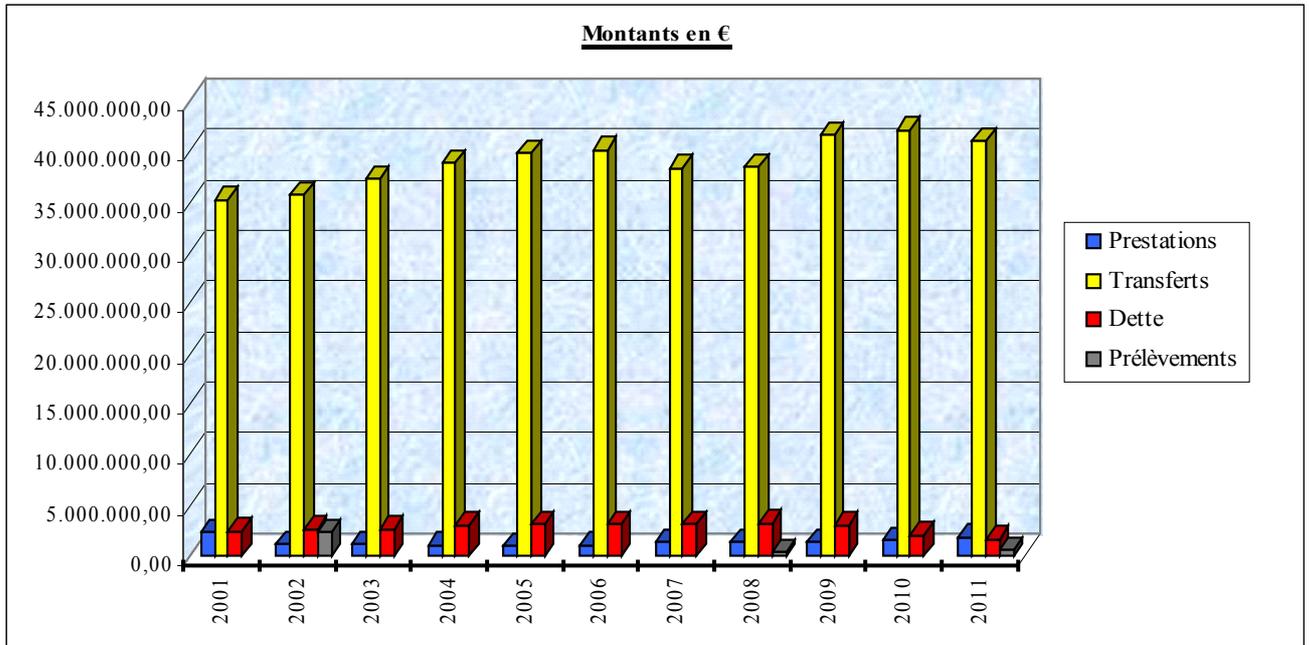
Evolution des soldes budgétaires

Années	Résultat général
2007	2.306.109,72
2008	3.093.314,04
2009	3.781.560,35
2010	3.219.653,78
2011	3.201.227,23



2. LES RECETTESVentilation économique

Années	Prestations	%	Transferts	%	Dettes	%	Prélèvements	%	Total
	€		€		€		€		€
2001	2.337.418,68	5,85	35.219.661,48	88,08	2.427.790,75	6,07			39.984.870,91
2002	1.213.011,78	2,89	35.712.516,70	85,10	2.677.943,21	6,38	2.361.930,00	5,63	41.965.401,69
2003	1.170.808,95	2,84	37.330.646,08	90,67	2.670.257,86	6,49			41.171.712,89
2004	1.057.475,55	2,46	38.851.345,27	90,37	3.083.751,48	7,17			42.992.572,30
2005	1.013.362,01	2,30	39.881.649,65	90,65	3.102.152,57	7,05			43.997.164,23
2006	1.059.392,89	2,39	40.148.088,61	90,58	3.114.320,53	7,03			44.321.802,03
2007	1.394.463,42	3,25	38.367.682,59	89,42	3.145.750,44	7,33			42.907.896,45
2008	1.375.725,22	3,17	38.488.839,70	88,50	3.225.680,07	7,42	400.000,00	0,92	43.490.244,99
2009	1.403.645,12	3,05	41.655.327,43	90,28	3.079.967,98	6,68			46.138.940,53
2010	1.544.077,93	3,38	42.150.324,11	92,19	2.028.281,00	4,43			45.722.683,04
2011	1.841.440,75	4,08	41.040.199,60	90,87	1.698.893,95	3,75	584.628,99	1,29	45.165.163,29



Augmentation des recettes "Prestations". Explication.

Les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz) doivent payer aux communes une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public.

La circulaire du 23/09/2010 relative à l'élaboration des budgets stipule, page 21, que les redevances doivent être individualisées. A l'article 551/161-05 pour le gaz et à l'article 552/161-05 pour l'électricité.

Les codes .../161-05 sont des recettes de "Prestations".

Diminution des recettes "Dette". Explication.

Puisqu'une partie des recettes des intercommunales d'électricité et de gaz est passée dans la rubrique "Prestations", les recettes de "Dette" diminuent.

Diminution des recettes de "Transferts". Explication.

Par courrier du 27 octobre 2010, le Service Public Fédéral Finances nous a averti que suite à un changement du rythme général de l'enrôlement relatif à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2010, nous pouvions inscrire une recette complémentaire de 584.628,99 euros. La recette inscrite en matière d'I.P.P., pour 2010, était donc de 5.205.011,79 euros.

En 2011, nous n'avons pu inscrire que l'estimation fournie par le SPF Finances (voir annexes), soit 4.624.678,39 euros (article 040/372-01). La diminution de la recette est donc de +/- 580.000 euros.

En 2010, le Gouvernement Wallon a décidé de supprimer les compensations liées au "Plan Marshall". Afin de maintenir la neutralité budgétaire liée aux pertes de ces compensations, Monsieur le Ministre avait autorisé les communes à majorer leur recette "précompte immobilier" de 3,7 % en fonction de l'impact de la modification des conditions d'octroi de l'exonération du précompte immobilier.

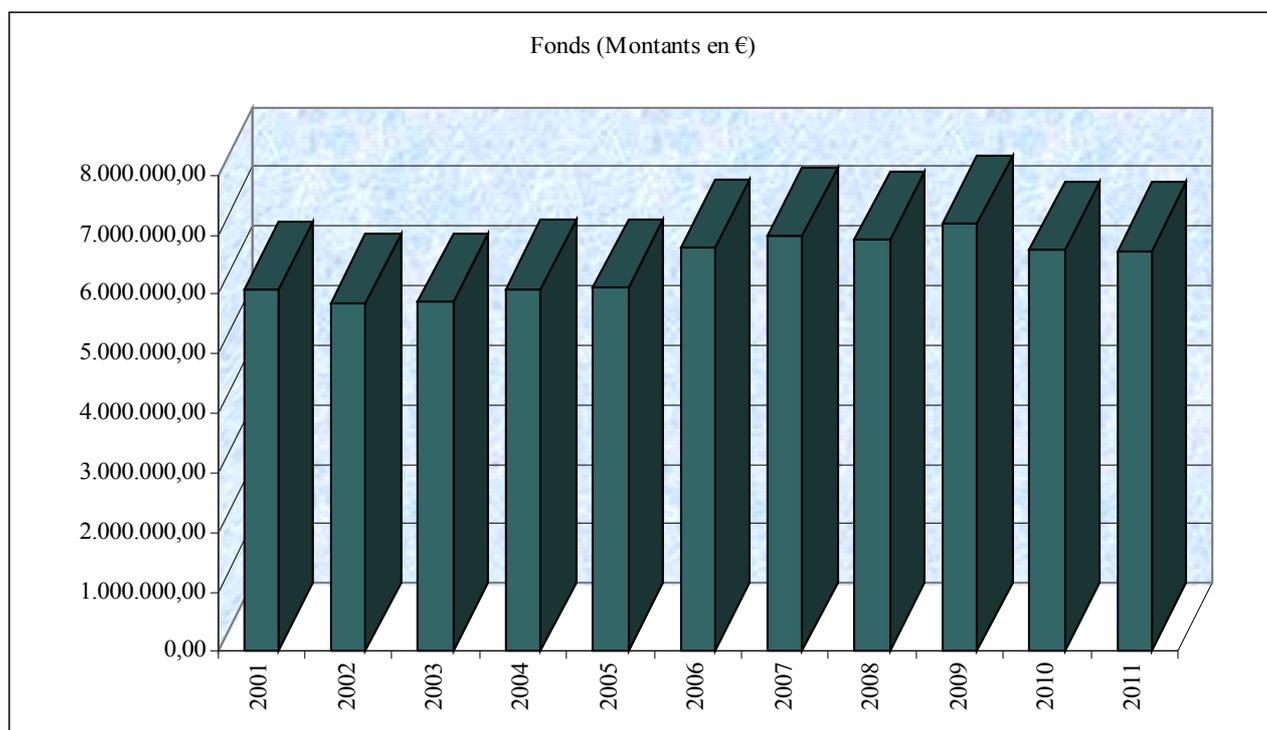
Par rapport au montant qu'il est permis d'inscrire en 2011, la perte peut être estimée à +/- 292.000 euros (article 040/371-01).

Les transferts représentent 90,87 % du montant total des recettes et se répartissent comme suit :

- fonds	6.732.959,73 €	16,406 %
- impôts	23.599.473,23 €	57,503 %
- subventions	7.005.785,40 €	17,071 %
- conventions Electrabel	3.700.000,00 €	9,016 %
- remboursement des emprunts par autorités subsidiantes	1.981,24 €	0,005 %

Evolution du fonds des communes

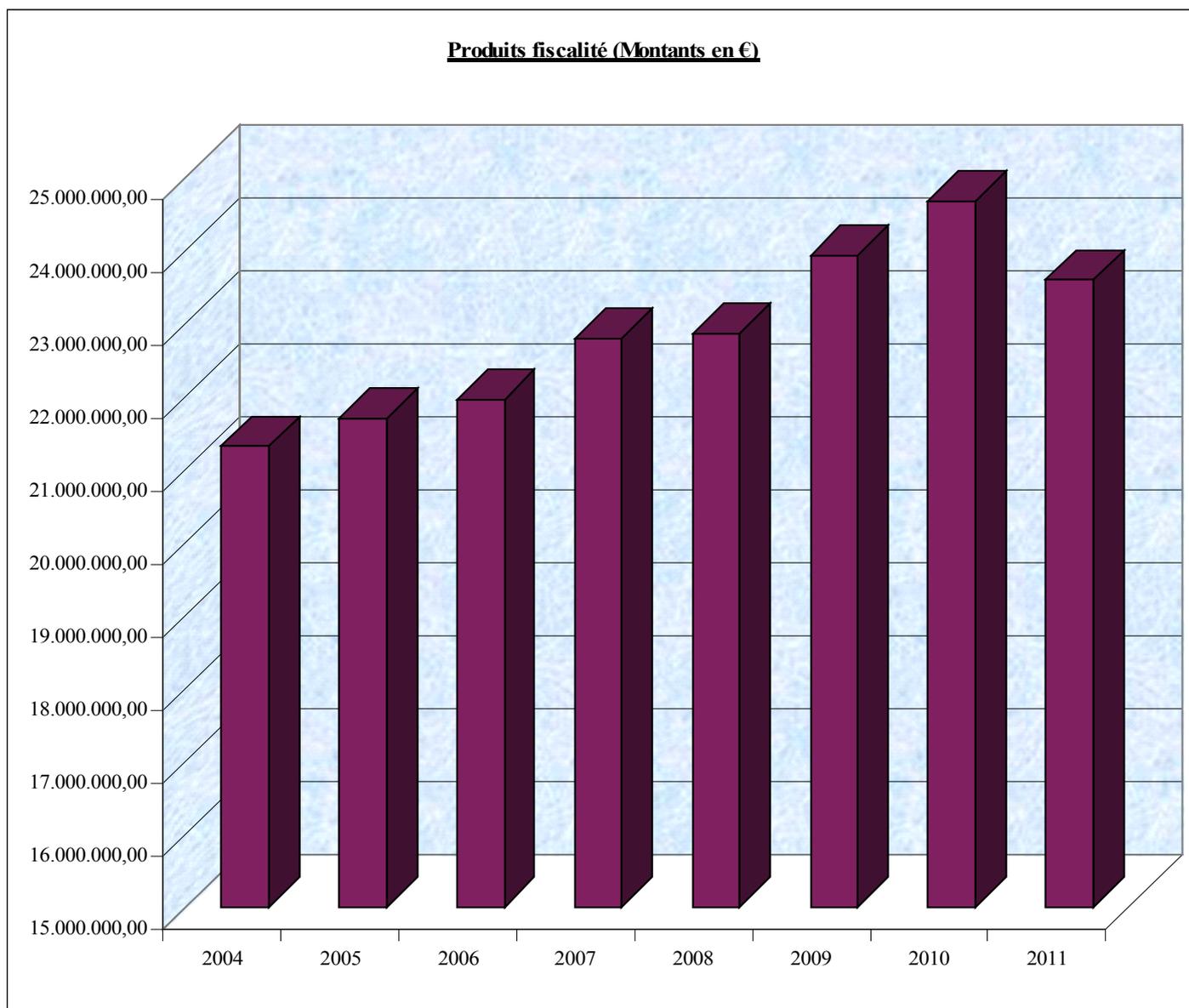
Années	Fonds	Recettes totales	%
	€	€	
2001	6.089.754,66	39.984.870,91	15,23
2002	5.856.483,44	41.965.401,69	13,96
2003	5.872.639,63	41.171.712,89	14,26
2004	6.093.802,63	42.992.572,30	14,17
2005	6.116.986,77	43.997.164,23	13,90
2006	6.781.262,53	44.321.802,03	15,30
2007	6.973.240,34	42.907.896,45	16,25
2008	6.902.238,78	43.490.244,99	15,87
2009	7.182.527,94	46.138.940,53	15,57
2010	6.743.338,45	45.722.683,04	14,75
2011	6.732.959,73	45.165.163,29	14,91



La diminution de la rubrique « Fonds » s'explique par :

- le fait que la région wallonne n'octroie plus d'aide exceptionnelle aux communes afin de les aider à supporter les effets de la crise financière (126.798,81 euros reçus en 2009);
- par la diminution de la recette à inscrire à l'article 021/466-01 « dotation fonds des communes ».

Evolution de la fiscalité



Evolution des divers types de taxes

Années	Additionnels P.I.	%	Additionnels I.P.P.	%	Additionnels Autos	%	Autres taxes	%	Total
	€		€		€		€		€
2004	13.424.450,64	63,36	3.900.644,95	18,41	166.133,49	0,78	3.697.316,00	17,45	21.188.545,08
2005	13.778.639,40	63,51	3.967.669,14	18,29	171.894,38	0,79	3.776.491,00	17,41	21.694.693,92
2006	13.911.877,17	63,34	4.127.125,84	18,79	178.622,30	0,81	3.744.591,00	17,05	21.962.216,31
2007	13.693.277,90	60,09	4.750.383,20	20,85	188.730,78	0,83	4.154.857,31	18,23	22.787.249,25
2008	14.093.713,24	61,65	4.189.455,74	18,33	199.985,24	0,87	4.377.671,04	19,15	22.860.825,26
2009	14.432.557,31	60,65	4.493.763,55	18,88	209.947,88	0,88	4.660.393,08	19,58	23.796.661,82
2010	14.872.445,35	60,26	5.205.011,79	21,09	203.202,48	0,82	4.398.664,00	17,82	24.679.323,62
2011	14.581.027,32	61,79	4.624.678,39	19,60	203.465,69	0,86	4.190.301,83	17,76	23.599.473,23

(*)

(*)

(*) Voir explications de la diminution des recettes de "Transferts", page 3.

Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	2.166.590,74	4,80
Sécurité	4.061.679,33	8,99
Communications	330.438,81	0,73
Economie - Commerce - Agriculture	1.520.545,39	3,37
Enseignement	1.050.454,31	2,33
Culture, Loisirs & Cultes	790.596,21	1,75
Social & Santé	1.110.428,86	2,46
Salubrité publique - Environnement	372.951,13	0,83
Urbanisme	76.178,78	0,17
Recettes non ventilables	33.685.299,73	74,58
Total	45.165.163,29	100,00

La ventilation fonctionnelle fait apparaître les différentes sources de revenus, par secteur d'activité. On constate que 74,58 % proviennent de recettes non ventilables, à savoir : fonds, impôts, convention, ...

Pour rappel, depuis 2007, les recettes théoriques du personnel enseignant payé par la Communauté française ne figurent plus au budget. L'enseignement ne procure plus que 2,33 % des recettes.

Les recettes du groupe "Administration et services généraux" sont plus importantes que les années précédentes. Cependant, cette augmentation n'est que ponctuelle. Elle résulte de l'utilisation d'une provision constituée en 2010 (recette complémentaire à la taxe additionnelle à l'I.P.P. - voir page 3).

Les recettes du groupe "Sécurité" proviennent :

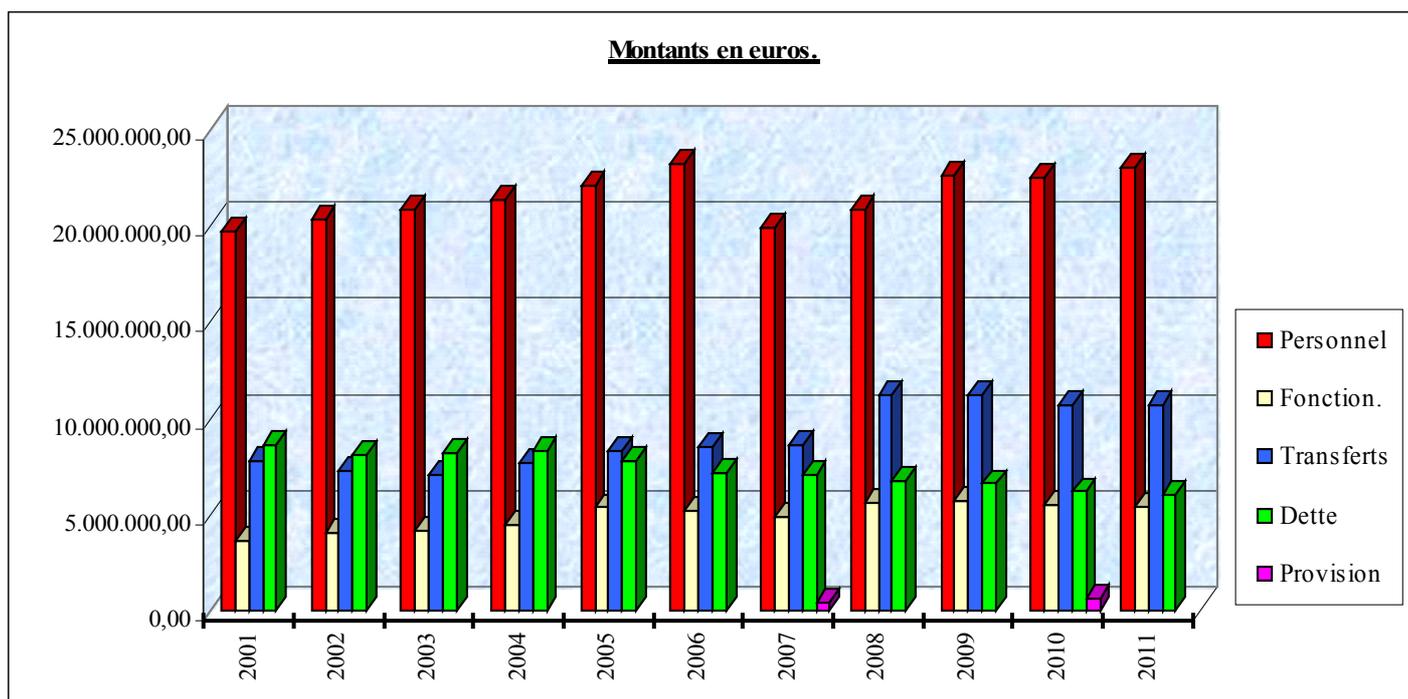
- Pour le «Service Régional d'Incendie», notamment, de la facturation des services prestés (+/- 14,92 %), des primes A.P.E. (+/- 0,55 %), de la convention avec la centrale nucléaire (+/- 18,22 %) et de l'intervention des communes affiliées au centre-groupe (+/- 59,51 %).
- Pour la « Prévention », des subsides (+/- 6,80 %)

Le groupe "Economie-Commerce-Industrie" retire ses revenus essentiellement des ristournes des intercommunales. Les recettes de ce groupe diminuent chaque année.

3. LES DEPENSES

Ventilation économique

Années	Personnel	%	Fonction.	%	Transferts	%	Dette	%	Provision	%	Total
	€		€		€		€		€		€
2001	19.670.698,64	49,49	3.631.170,01	9,14	7.812.890,14	19,66	8.631.555,68	21,72			39.746.314,47
2002	20.330.912,77	51,20	4.016.877,19	10,12	7.248.002,32	18,25	8.112.246,94	20,43			39.708.039,22
2003	20.879.734,35	51,89	4.159.127,48	10,34	7.032.800,38	17,48	8.162.981,74	20,29			40.234.643,95
2004	21.348.537,55	51,17	4.420.698,18	10,60	7.692.631,82	18,44	8.262.347,52	19,80			41.724.215,07
2005	22.060.538,90	50,79	5.340.774,98	12,30	8.274.103,19	19,05	7.757.409,33	17,86			43.432.826,40
2006	23.208.893,86	52,71	5.157.536,58	11,71	8.504.148,80	19,31	7.162.410,89	16,27			44.032.990,13
2007	19.922.172,99	48,89	4.829.316,49	11,85	8.565.841,21	21,02	7.032.371,89	17,26	400.000,00	0,98	40.749.702,58
2008	20.884.583,18	47,02	5.623.417,15	12,66	11.193.796,69	25,19	6.718.106,50	15,12			44.419.903,52
2009	22.636.813,01	49,09	5.721.815,28	12,40	11.193.807,75	24,25	6.580.501,40	14,26			46.132.937,44
2010	22.527.663,97	49,49	5.530.443,43	12,15	10.713.354,88	23,53	6.168.335,22	13,55	584.628,99	1,28	45.524.426,49
2011	23.006.384,78	51,00	5.399.907,10	11,97	10.717.768,15	23,76	5.987.979,80	13,27			45.112.039,83



Les dépenses de personnel tiennent compte de l'indexation des salaires prévue par la circulaire du 23 septembre 2010 relative à l'élaboration des budgets (page 22) ainsi qu'aux changements barémiques liés aux évolutions de carrière des agents, aux allocations pour diplôme, aux fonctions supérieures allouées.

Le volume de l'emploi est maintenu (priorité du Collège).

On note une légère diminution des dépenses de fonctionnement, résultat d'un système de contrôle financier amélioré d'année en année et de la volonté du collège de maîtriser lesdites dépenses.

Les dépenses de transferts représentent +/- 23,76 % de l'ensemble des dépenses.

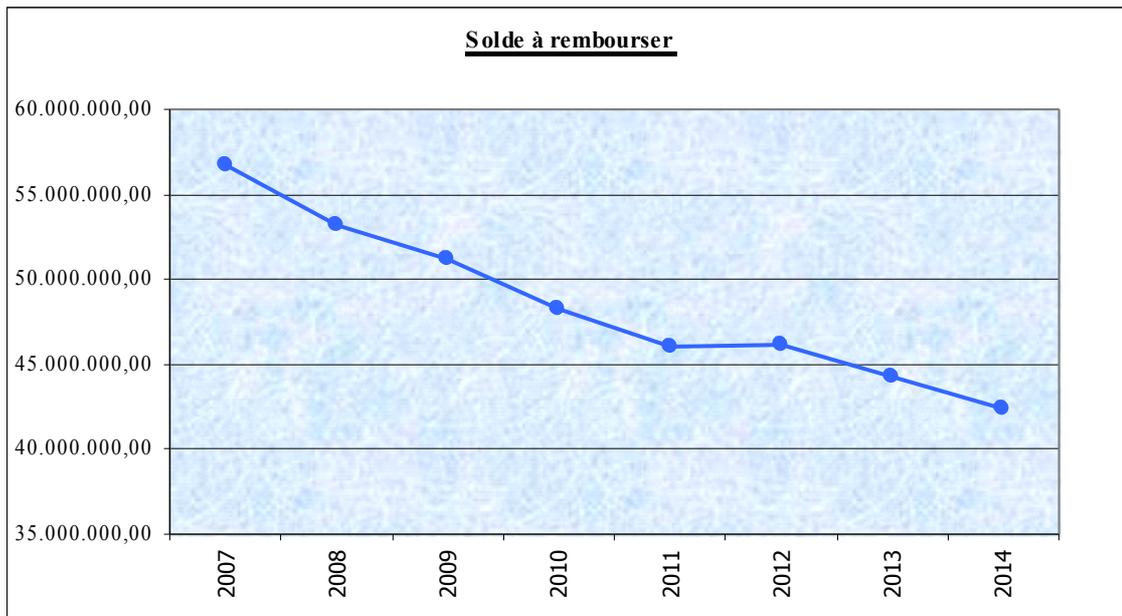
Le montant total des « transferts » est de 10.717.768,15 € dont :

- 4.185.038,03 € pour la dotation à la zone de police;
- 3.602.201,36 € pour la dotation au C.P.A.S. (+210.135,20 € par rapport à 2010);
- 590.000,00 € pour l'ASBL Sports et Loisirs;
- 450.000,00 € pour l'ASBL Crèche « Petit à Petit »;
- 172.640,00 € pour l'ASBL Centre Culturel;
- 118.263,00 € pour l'ASBL Office du Tourisme;
- 102.500,00 € pour l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Huy Meuse-Condroz »;
- 80.000,00 € pour l'ASBL Atelier Mosan;
- 45.000,00 € pour l'ASBL Centre d'Economie Sociale;

Les charges de la dette diminuent d'année en année. Une gestion active, un certain nombre d'emprunts arrivés à échéance, la limitation des montants empruntés à charge de la Ville expliquent cette diminution.

Dettes - Évolution des soldes restant dus

Années	Solde à rembourser au "01/01" (€)
2007	56.738.323,40
2008	53.195.447,62
2009	51.226.723,63
2010	48.206.220,30
2011	46.019.396,27
2012	46.107.005,92
2013	44.297.659,05
2014	42.386.069,15

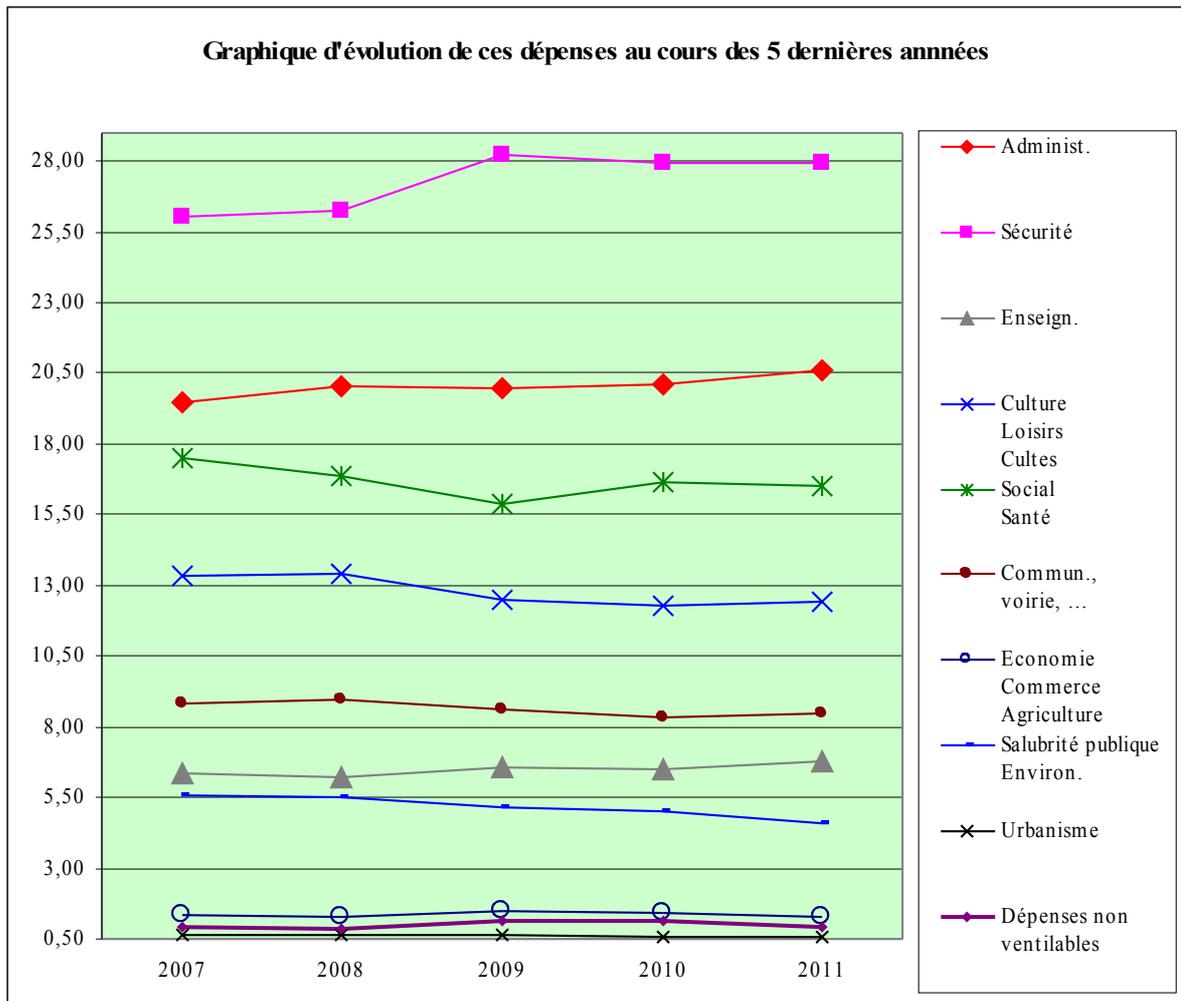


Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	9.280.335,84	20,57
Sécurité	12.599.635,05	27,93
Communications, voirie, cours d'eau	3.809.867,21	8,45
Economie - Commerce - Agriculture	573.573,07	1,27
Enseignement	3.060.673,02	6,78
Culture, Loisirs & Cultes	5.594.730,41	12,40
Social & Santé	7.460.145,21	16,54
Salubrité publique - Environnement	2.059.088,88	4,56
Urbanisme	247.213,55	0,55
Dépenses non imputables	426.777,59	0,95
Total	45.112.039,83	100,00

Évolution de ces dépenses au cours des 5 dernières années

Années	Administ.	Sécurité	Commun., voirie, ...	Economie Commerce Agriculture	Enseign.	Culture Loisirs Cultes	Social Santé	Salubrité publique Environ.	Urbanisme	Dépenses non ventilables	Total
2007	19,45	26,07	8,85	1,35	6,32	13,35	17,49	5,56	0,67	0,89	100,00
2008	20,03	26,28	8,99	1,25	6,19	13,38	16,84	5,52	0,66	0,86	100,00
2009	19,96	28,23	8,60	1,46	6,58	12,46	15,85	5,14	0,62	1,10	100,00
2010	20,10	27,91	8,35	1,45	6,47	12,31	16,63	5,04	0,58	1,16	100,00
2011	20,57	27,93	8,45	1,27	6,78	12,40	16,54	4,56	0,55	0,95	100,00



Une autre analyse des dépenses consiste à comparer la charge nette de différents groupes d'activité, c'est-à-dire en déduisant des dépenses, les recettes à percevoir.

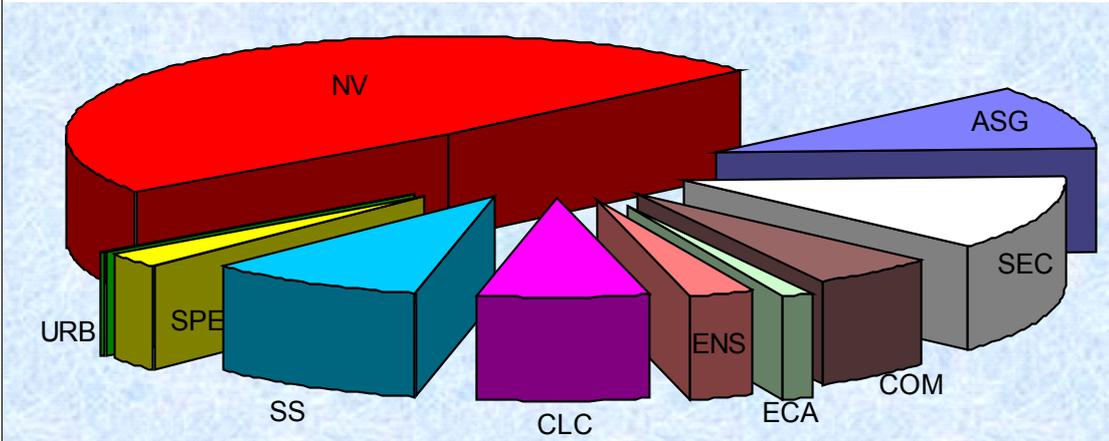
Libellés		Montants en €
Administration et services généraux	ASG	-7.113.745,10
Sécurité	SEC	-8.537.955,72
Communications - Voirie - Cours d'eau	COM	-3.479.428,40
Economie - Commerce - Agriculture	ECA	946.972,32
Enseignement	ENS	-2.010.218,71
Culture, Loisirs & Cultes	CLC	-4.804.134,20
Social & Santé	SS	-6.349.716,35
Salubrité publique - Environnement	SPE	-1.686.137,75
Urbanisme	URB	-171.034,77
Non ventilables (recettes/dépenses)	NV	33.258.522,14

Boni ex. propre

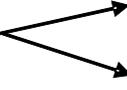
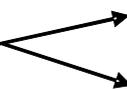
53.123,46

Voir explication en page 13

REPARTITION



Circulaire du 23/09/2010 relative à l'élaboration des budgets pour l'exercice 2011, page 5/111.
 "...(le rapport) comprendra un tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction".

Administration et services généraux	-7.113.745,10		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	2.166.590,74
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	9.280.335,84
Sécurité	-8.537.955,72		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	4.061.679,33
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	12.599.635,05
Communications, voirie, cours d'eau	-3.479.428,40		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	330.438,81
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.809.867,21
Economie-Commerce-Agriculture	946.972,32		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.520.545,39
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	573.573,07
Enseignement	-2.010.218,71		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.050.454,31
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.060.673,02
Culture-Loisirs-Cultes	-4.804.134,20		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	790.596,21
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	5.594.730,41
Social-Santé	-6.349.716,35		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.110.428,86
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	7.460.145,21
Salubrité publique-Environnement	-1.686.137,75		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	372.951,13
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	2.059.088,88
Urbanisme	-171.034,77		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	76.178,78
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	247.213,55
Non ventilables (Recettes/dépenses)	33.258.522,14		Voir page 5	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	33.685.299,73
			Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	426.777,59
	53.123,46					

II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	6.904.150,00 €
	dépenses	6.711.096,47 €
	boni	193.053,53 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	118.985,98 €
	dépenses	0,00 €
	boni	118.985,98 €
<u>Résultat général</u> :	boni	312.039,51 €

2. LES RECETTES (Exercice propre)

- Subsidés en capital	3.003.150,00 €
- Emprunts « part communale »	2.631.000,00 €
- Vente immeuble dit « Quadrilatère »	1.200.000,00 €
- Vente immeuble rue de la Justice, 6	70.000,00 €
	<hr/>
	6.904.150,00 €

3. LES DEPENSES (Exercice propre)

- Frais d'études	369.000,00 €
- Travaux divers	1.750.000,00 €
- Aménagements divers	2.499.000,00 €
- Achat véhicules	141.000,00 €
- Acquisitions diverses	154.500,00 €
- Subsidés d'investissements et autres	156.686,32 €
- Travaux aux bâtiments	1.627.000,00 €
- Souscription parts	13.910,15 €
	<hr/>
	6.711.096,47 €

Dépenses extraordinaires - Récapitulatif par fonction

	Montants en €
Administration, patrimoine, services généraux	106.000,00
Sécurité	85.000,00
Communications, voirie, cours d'eau	2.396.500,00
Commerce - Industrie - Agriculture	40.000,00
Enseignement	783.000,00
Culture - Loisirs - Cultes	1.574.686,32
Salubrité publique	1.058.910,15
Logement - Urbanisme	667.000,00
	<u>6.711.096,47</u>

III. POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE.

Ce budget présente donc, au service ordinaire :

- un boni de 3.148.103,77 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 53.123,46 € à l'exercice propre;
- soit au niveau du résultat global, un boni de 3.201.227,23 €.

Ce budget a dû absorber :

1. la suppression de certaines recettes provenant de la Région Wallonne comme les compensations liées au « plan Marshall » ainsi que la diminution de la dotation du Fonds des Communes.
2. une importante diminution des recettes provenant des dividendes des intercommunales (électricité, télédistribution,...) est également constatée.
3. la baisse des recettes liées à la « contribution des autres communes dans les frais du service régional d'incendie » suite à l'arrêt n° 204 782 rendu le 4 juin 2010 par la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat annulant l'arrêté royal du 25 octobre 2006 déterminant les normes applicables pour la fixation des frais admissibles. Le montant inscrit en recettes est le montant des avances trimestrielles calculées sur la base de la dernière redevance définitivement arrêtée à ce jour, à savoir celle de l'exercice 2006 qui était basée sur les frais admissibles encourus par les services d'incendie en 2005.

Le volume de l'emploi a été maintenu et les dépenses de personnel prévoient l'augmentation des salaires liée à l'indexation ainsi qu'aux évolutions des échelles barémiques, aux allocations pour diplôme, ...

Les charges financières que doit supporter le budget de la Ville restent importantes, notamment en raison des coûts des dépenses « énergie » (gaz, électricité, carburants,...) mais aussi en raison des dotations accordées aux entités consolidées qui dépendent en grande partie de la Ville comme le CPAS, la zone de police, les ASBL paracommunales, les fabriques d'église.

L'aide aux plus démunis, l'enseignement, le soutien aux associations culturelles et sportives, les actions en faveur de la nature et du patrimoine constituent les priorités du Collège avec le maintien de l'emploi et de la sécurité.

Sans avoir augmenté la fiscalité, le budget dégage un excédent.

Quant au service extraordinaire, il se présente comme suit :

- un boni de 118.985,98 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 193.053,53 € à l'exercice propre;
- soit un boni global de 312.039,51 €.

En matière d'investissements, il convient de noter l'aménagement de logements sociaux à Statte, divers travaux d'aménagement dans les écoles communales (dont de nouveaux pavillons pour l'école des Bons Enfants, la transformation de l'ancienne poste en classe pour l'école de Tihange, la rénovation des corniches et de la toiture de l'école de Ben), divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, l'aménagement d'une salle pour l'escrime à l'école de Huy-Sud, l'achat d'un camion-citerne pour le Service Régional d'Incendie et son matériel d'équipement, l'achat de modules pour les plaines de jeux, l'aménagement d'ossuaires dans les cimetières, la remise en état du monument à la pelouse d'honneur du cimetière de la Buissière, la réfection et l'égouttage de la place Verte, la réfection de la rue Chéfaïd, de la rue Warnant, l'égouttage de la rue du Roc et de la chaussée des Forges, l'enduisage de la place Preud'Homme, de la rue O. Lelarge, de la rue Poyoux Sarts, de la rue des Saules, de la rue des Golettes, de la rue du Chera, de la rue Minechamps, de la rue du Ruisseau, de la rue Vandervelde, de l'avenue de Vianden, de la rue A. Vranken, de la rue des Bons Enfants (2^{ème} partie), de la rue du Neufmoustier, de la rue de la Motte, de la Grand Route, la suite de la réfection des trottoirs, l'aménagement du 3^{ème} étage du parking du Quadrilatère, le remplacement des lampes à mercure (1^{ère} phase) et des investissements destinés à réduire la consommation d'énergie.

Citons ainsi le remplacement des châssis au gymnase de Tihange, le remplacement de la chaufferie à l'Hôtel de Ville, la rénovation de la chaufferie de la Maison du Gouverneur » (qui regroupe plusieurs services).

La vente du « Quadrilatère » devrait permettre de financer sur fonds propres un certain nombre d'investissements prévus au budget.